

GREAT-WEST
LIFECO INC.

États financiers consolidés

Pour l'exercice 2017

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	38 306 \$	35 050 \$
Primes cédées	(4 359)	(3 925)
Total des primes, montant net	33 947	31 125
Produits nets tirés des placements (note 5)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	6 141	6 252
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	1 466	3 903
Total des produits nets tirés des placements	7 607	10 155
Honoraires et autres produits	5 454	5 101
	47 008	46 381
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	30 801	28 315
Montant cédé	(2 214)	(2 103)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	28 587	26 212
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 800	1 502
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	5 256	6 961
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	35 643	34 675
Commissions	2 410	2 602
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 28)	4 833	4 799
Taxes sur les primes	463	411
Charges financières (note 15)	300	302
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée et reprise de perte de valeur (note 10)	168	177
Charges de restructuration (note 29)	259	63
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (note 6)	202	—
Bénéfice avant impôt	2 730	3 352
Impôt sur le résultat (note 27)	422	396
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	2 308	2 956
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	30	192
Bénéfice net	2 278	2 764
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées (note 21)	129	123
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	2 149 \$	2 641 \$
Bénéfice par action ordinaire (note 21)		
De base	2,173 \$	2,668 \$
Dilué	2,170 \$	2,663 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

**Pour les exercices clos
les 31 décembre**

2017 2016

Bénéfice net	2 278 \$	2 764 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	(495)	(1 485)
Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	(90)	42
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	12	(6)
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	(35)	115
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	9	(10)
(Profits) pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(30)	(80)
Charge d'impôt sur le résultat	5	12
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	10	107
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(4)	(40)
(Profits) pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	407	2
Économie d'impôt sur le résultat	(160)	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	68	48
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(14)	(10)
Total des éléments qui pourraient être reclassés	(317)	(1 306)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	(57)	(231)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(8)	60
Participations ne donnant pas le contrôle	12	6
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(3)	(1)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(56)	(166)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(373)	(1 472)
Bénéfice global	1 905 \$	1 292 \$

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre	
	2017	2016 (note 34)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	3 551 \$	3 259 \$
Obligations (note 5)	120 204	116 773
Prêts hypothécaires (note 5)	22 185	21 651
Actions (note 5)	8 864	8 665
Immeubles de placement (note 5)	4 851	4 340
Avances consenties aux titulaires de polices	8 280	8 467
	167 935	163 155
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	169	—
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 7)	9 893	10 781
Goodwill (note 10)	6 179	5 977
Immobilisations incorporelles (note 10)	3 732	3 972
Instruments financiers dérivés (note 30)	384	528
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 11)	706	649
Immobilisations corporelles (note 11)	303	304
Autres actifs (note 12)	2 424	2 263
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	4 647	4 311
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 13)	5 045	5 627
Impôt exigible	134	170
Actifs d'impôt différé (note 27)	930	1 593
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	217 357	200 403
Total de l'actif	419 838 \$	399 733 \$
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 13)	159 524 \$	155 940 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 13)	1 841	2 009
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 16)	5 617	5 980
Titres de fiducies de capital (note 17)	160	161
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	373	320
Instruments financiers dérivés (note 30)	1 336	2 012
Créditeurs	2 684	2 049
Autres passifs (note 18)	3 752	3 836
Impôt exigible	464	494
Passifs d'impôt différé (note 27)	1 194	1 521
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	217 357	200 403
Total du passif	394 302	374 725
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)		
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	2 771	2 782
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	164	224
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 20)		
Actions privilégiées	2 714	2 514
Actions ordinaires	7 260	7 130
Surplus cumulé	12 098	11 465
Cumul des autres éléments de bénéfice global (note 25)	386	746
Surplus d'apport	143	147
Total des capitaux propres	25 536	25 008
Total du passif et des capitaux propres	419 838 \$	399 733 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2017					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	9 644 \$	147 \$	11 465 \$	746 \$	3 006 \$	25 008 \$
Bénéfice net	—	—	2 278	—	30	2 308
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	(373)	(63)	(436)
	9 644	147	13 743	373	2 973	26 880
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 21)	—	—	(129)	—	—	(129)
Détenteurs d'actions ordinaires	—	—	(1 453)	—	—	(1 453)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 20)	143	(62)	—	—	48	129
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	58	—	—	—	58
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(57)	(57)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de Putnam	—	—	—	—	(26)	(26)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 20)	(63)	—	—	—	—	(63)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 20)	50	—	(50)	—	—	—
Émission d'actions privilégiées (note 20)	200	—	—	—	—	200
Frais d'émission d'actions privilégiées (note 20)	—	—	(3)	—	—	(3)
Profit de dilution sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	3	—	(3)	—
Cession d'une participation dans une entreprise associée (note 5)	—	—	(13)	13	—	—
Solde à la fin de l'exercice	9 974 \$	143 \$	12 098 \$	386 \$	2 935 \$	25 536 \$

	31 décembre 2016					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	9 670 \$	135 \$	10 416 \$	2 218 \$	2 821 \$	25 260 \$
Bénéfice net	—	—	2 764	—	192	2 956
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	(1 472)	(43)	(1 515)
	9 670	135	13 180	746	2 970	26 701
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 21)	—	—	(123)	—	—	(123)
Détenteurs d'actions ordinaires	—	—	(1 369)	—	—	(1 369)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 20)	31	(60)	—	—	62	33
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	72	—	—	—	72
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(39)	(39)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 20)	(267)	—	—	—	—	(267)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 20)	210	—	(210)	—	—	—
Perte de dilution sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(13)	—	13	—
Solde à la fin de l'exercice	9 644 \$	147 \$	11 465 \$	746 \$	3 006 \$	25 008 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos
les 31 décembre

	2017	2016
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	2 730 \$	3 352 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(314)	(223)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	4 391	7 128
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	857	505
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	50	18
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	830	(567)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(1 466)	(3 903)
Autres	(321)	(56)
	6 757	6 254
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (note 20)	126	31
Émission d'actions privilégiées (note 20)	200	—
Frais d'émission d'actions (note 20)	(3)	—
Actions ordinaires achetées et annulées (note 20)	(63)	(267)
Émission de billets non garantis de premier rang (note 16)	925	—
Remboursement de débentures subordonnées (note 16)	(1 284)	—
Émission de titres d'emprunt libellés en euros (note 16)	—	706
Augmentation (diminution) de la marge de crédit	24	(31)
Augmentation (diminution) des débentures et autres instruments d'emprunt	(2)	8
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 453)	(1 369)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(129)	(123)
	(1 659)	(1 045)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	26 854	29 949
Encaissements sur prêts hypothécaires	2 837	2 616
Ventes d'actions	3 443	2 717
Ventes d'immeubles de placement	72	427
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	(165)	48
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3)	(291)	(33)
Placement dans des obligations	(30 419)	(34 186)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 643)	(3 264)
Placement dans des actions	(3 127)	(2 737)
Placement dans des immeubles de placement	(339)	(102)
	(4 778)	(4 565)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(28)	(198)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	292	446
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 259	2 813
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 551 \$	3 259 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	5 108 \$	5 303 \$
Intérêts versés	296	294
Dividendes reçus	238	251

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) est une société inscrite en Bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada et sa société mère est la Corporation Financière Power (la Financière Power).

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses filiales en exploitation, dont La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie), Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial) et Putnam Investments, LLC (Putnam).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 8 février 2018.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

La compagnie a adopté les modifications à portée limitée des IFRS pour IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ainsi que les *Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016* concernant la modification d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la compagnie.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a changé sa méthode comptable de façon à classer la provision pour impôt incertain à titre d'impôt exigible ou d'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan. Auparavant, l'impôt incertain était comptabilisé à titre d'impôt exigible. De plus, la compagnie a changé sa méthode comptable portant sur la compensation pour les soldes d'impôt différé de l'exploitation américaine. La compagnie continue de compenser les soldes d'impôt différé lorsqu'elle détient le droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et lorsque les soldes d'impôt différé se rapportent à des entités appartenant au même groupe fiscal consolidé. La compagnie ne tient plus compte de l'ordre d'utilisation prévu. Les changements de méthode comptable permettent la présentation aux utilisateurs des états financiers d'une information plus fiable et pertinente.

La compagnie a retraité rétroactivement le classement de l'impôt exigible dans l'impôt différé dans les bilans consolidés. Le changement de méthode comptable a entraîné une diminution de 252 \$, de 124 \$ et de 55 \$ des actifs d'impôt différé, des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt exigible, respectivement, et une augmentation de 73 \$ des actifs d'impôt exigible au 31 décembre 2016. Ces ajustements et reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie (note 34).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2016. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits, des charges, des profits et des pertes intersociétés, y compris les dividendes liés aux transactions intersociétés, sont éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 5).
- La direction exerce son jugement pour déterminer les actifs qui doivent être inclus dans un groupe destiné à être cédé. La compagnie a recours à des estimations pour établir la juste valeur des groupes destinés à être cédés (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 9).
- La direction a déterminé que les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 10).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 10).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 12 et 18).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des traités de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 13).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 24).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 27).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 27).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie, soit les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie, concordent avec la répartition géographique des activités de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 33).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer les risques et avantages associés à la transaction afin de déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve les risques et avantages, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La dotation à la provision pour pertes sur créances futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances, des placements mis en équivalence ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements, dans les comptes consolidés de résultat.

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la compagnie exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement et divers autres actifs, sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires et divers autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants constatés à titre de provisions sont les meilleures estimations de la direction des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration aura lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2x).

g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre du groupe destiné à être cédé est portée en réduction de la valeur comptable de ce groupe.

Les actifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les pertes sur les actifs détenus en vue de la vente sont présentées séparément dans les comptes consolidés de résultat de la compagnie.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers dérivés

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 30 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de la juste valeur.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt ainsi qu'à des swaps de devises désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie détient des instruments désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

j) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

k) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

l) Traités de réassurance

Dans le cours normal des activités, la compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les traités de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

m) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de traités de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 7 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de traités de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

n) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

o) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

p) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

q) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de façon linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

r) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

s) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 13 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 8 pour une analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Mesure

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement d'instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

t) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

u) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

v) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

w) Conventions de rachat

La compagnie comptabilise à titre de dérivés certaines opérations sur valeurs qui n'ont pas encore été annoncées et dont le règlement reste à venir, car la compagnie n'accepte pas régulièrement la livraison de ce type de titres lorsqu'ils sont émis.

x) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 24). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat, les filiales de la compagnie appliquent un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

Les filiales de la compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies des filiales de la compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

y) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, et des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

z) Paiements fondés sur des actions

La compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs de la compagnie et de ses filiales.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 23). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

La compagnie et certaines de ses filiales disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs de la compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de la compagnie.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de la compagnie.

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

aa) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur les actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

ab) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

ac) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels à présenter de la compagnie sont classés par région et incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine et l'exploitation européenne. L'exploitation canadienne comprend les unités d'exploitation Client individuel et Client collectif. Great-West Financial et Putnam sont présentées dans l'exploitation américaine. L'exploitation européenne se compose de l'unité Assurance et rentes et de l'unité Réassurance. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la compagnie.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

ad) Méthodes comptables futures

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui remplace IAS 11, <i>Contrats de construction</i>, et IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i>. La norme constitue une norme unique de comptabilisation des produits en vue d'harmoniser la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et des coûts connexes. La compagnie comptabilisera les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir du client. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers n'entrent pas dans le champ d'application de cette nouvelle norme.</p> <p>La compagnie adoptera cette norme lors de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie a conclu qu'il n'y aura pas un changement significatif dans le calendrier de comptabilisation des produits. La présentation de certains produits et de certaines charges dans les états financiers changera de façon à ce que le montant brut soit présenté plutôt que le montant net, alors que d'autres subiront le traitement inverse. Cette norme n'aura pas d'incidence importante sur le bénéfice net, mais elle donnera lieu à une augmentation d'environ 100 \$ des honoraires ainsi qu'à une hausse correspondante des charges d'exploitation, principalement dans l'exploitation américaine.</p>
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, qui énonce de nouvelles directives quant à la manière de déterminer les contrats de location, et qui annonce un nouveau modèle comptable pour les preneurs qui repose sur le droit d'utilisation, lequel remplacera les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement. Selon le nouveau modèle comptable, en règle générale, tous les preneurs seront tenus de comptabiliser les actifs et les passifs provenant d'un contrat de location au bilan, initialement à la valeur actualisée des paiements inévitables au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location d'une durée maximum possible de plus de 12 mois.</p> <p>Contrairement aux changements importants concernant les preneurs, la nouvelle norme conservera plusieurs aspects clés du modèle comptable actuel pour les bailleurs.</p> <p>Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme, mais elle n'est pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux traités de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente de nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total :</p> <p>a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations courantes des montants que la société s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants;</p> <p>b) de la marge sur services contractuels – le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance.</p> <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, la compagnie doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. La compagnie doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de présentation de l'information, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.</p> <p>La compagnie en est actuellement à la phase de planification de son projet, qui comprend l'évaluation de l'incidence sur les états financiers de l'adoption d'IFRS 17, l'établissement des incidences possibles sur les affaires, l'élaboration d'un plan détaillé du projet, l'évaluation des besoins en ressources et la formation du personnel. L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour la compagnie, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance formel et à laquelle sont dédiées des ressources considérables afin d'assurer une mise en œuvre adéquate.</p> <p>La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la compagnie comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les comptes consolidés de résultat. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur ses états financiers consolidés. La compagnie prévoit que cette norme aura une incidence importante sur le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour ses contrats d'assurance, ainsi que sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers consolidés.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier; • la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues; • la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité. <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée « Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> », propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour répondre à la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Approche du report</i> – permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité; • <i>Approche par superposition</i> – permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La compagnie est admissible aux termes de cette modification et elle appliquera l'approche du report afin de permettre l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, le 1^{er} janvier 2021.</p> <p>En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 9 selon laquelle certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net, sous réserve d'une certaine condition.</p> <p>La compagnie continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>.</p>
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à trois normes, soit IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>, IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, et IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>.</p> <p>Les modifications à IFRS 12 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et n'ont pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la compagnie. Les modifications à IFRS 1 et à IAS 28 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la compagnie.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>, afin de clarifier les exigences relatives aux transferts, entrées ou sorties, de la catégorie immeubles de placement.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>
IFRS 2 – <i>Paiement fondé sur des actions</i>	<p>En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à portée limitée d'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, afin de clarifier la comptabilisation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>
IFRIC 22 – <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>, qui fournit des exigences à l'égard du taux de change à utiliser dans la présentation de transactions en monnaie étrangère pour lesquelles le paiement est versé ou reçu de façon anticipée.</p> <p>Cette interprétation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017</i>	<p>En décembre 2017, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à quatre normes, soit IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>, IFRS 11, <i>Partenariats</i>, IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, et IAS 23, <i>Coûts d'emprunt</i>.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	<p>En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>. Selon les modifications, une société doit comptabiliser les intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise au moyen d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, lorsque la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	<p>En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>. L'interprétation fournit des précisions sur la façon d'appliquer les exigences de comptabilisation et d'évaluation prescrites par IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser.</p> <p>L'interprétation entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>

3. Acquisitions d'entreprises

a) Groupe Financier Horizons

Le 31 juillet 2017, la compagnie, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, la Great-West, a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires du Groupe Financier Horizons Inc. (GFH), une agence de gestion générale canadienne qui offre aux conseillers partout au Canada l'accès à des produits et des services d'assurance-vie et d'assurance-maladie, d'avantages sociaux, de rentes, de placements, de règlement échelonné et de gestion des risques.

Au 31 décembre 2017, l'évaluation détaillée de la juste valeur des actifs nets acquis, y compris des immobilisations incorporelles et l'achèvement de la répartition du prix d'achat, était terminée. Les produits et le bénéfice net du GFH n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats de la compagnie.

b) Retirement Advantage

Le 2 janvier 2018, la compagnie, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive indirecte, The Canada Life Group (UK) Ltd., a acquis Retirement Advantage, un fournisseur de services financiers établi au Royaume-Uni, qui offre des produits de retraite et de prêts hypothécaires rechargeables.

Étant donné la conclusion récente de l'acquisition de Retirement Advantage, l'évaluation et le prix d'achat initial aux fins de la comptabilisation du regroupement d'entreprises n'avaient pas été définis à la date de publication des présents états financiers consolidés annuels. Par conséquent, la compagnie n'a pas fourni les montants comptabilisés à la date de l'acquisition pour les principales catégories d'actifs acquis et de passifs pris en charge, y compris le goodwill.

La répartition du prix d'acquisition sera achevée lorsqu'une évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis aura été faite.

Le bénéfice net tiré de Retirement Advantage ne sera pas significatif pour les états financiers consolidés.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des sommes détenues par Lifeco, la société de portefeuille, et par les filiales consolidées de Lifeco.

	2017	2016
Trésorerie	2 029 \$	1 559 \$
Dépôts à court terme	1 522	1 700
Total	3 551 \$	3 259 \$

Au 31 décembre 2017, un montant en trésorerie de 244 \$ était soumis à restrictions par la compagnie (185 \$ au 31 décembre 2016). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en espèces détenus en mains tierces.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	88 062 \$	88 062 \$	85 739 \$	85 739 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	1 836	1 836	2 586	2 586
Disponibles à la vente	12 347	12 347	11 478	11 478
Prêts et créances	17 959	19 470	16 970	18 484
	120 204	121 715	116 773	118 287
Prêts hypothécaires				
Résidentiels	8 905	9 083	8 062	8 260
Commerciaux	13 280	13 922	13 589	14 290
	22 185	23 005	21 651	22 550
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	8 097	8 097	7 606	7 606
Disponibles à la vente	55	55	48	48
Disponibles à la vente, au coût ⁽²⁾	348	348	391	391
Méthode de la mise en équivalence ^{(3) (4)}	364	406	620	610
	8 864	8 906	8 665	8 655
Immeubles de placement				
	4 851	4 851	4 340	4 340
Total	156 104 \$	158 477 \$	151 429 \$	153 832 \$

⁽¹⁾ Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

⁽²⁾ Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

⁽³⁾ Au cours de 2017, la participation dans Allianz Ireland, qui était détenue précédemment par l'intermédiaire de la filiale en propriété exclusive indirecte de la compagnie, Irish Life Group Limited, et dont la valeur comptable était de 192 \$, a été cédée par la compagnie pour un profit de 16 \$ qui a été comptabilisé dans les produits nets tirés des placements. La valeur comptable de la participation reflète les pertes actuarielles de 13 \$ du régime de retraite dans l'entreprise associée (note 24). Ces pertes actuarielles ont été transférées, au sein des capitaux propres, du poste Cumul des autres éléments du résultat global au poste Surplus cumulé.

⁽⁴⁾ Au cours de 2017, la compagnie a classé un placement mis en équivalence dans le groupe destiné à être cédé composé d'actifs détenus en vue de la vente (note 6).

5. Placements de portefeuille (suite)

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2017			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	10 187 \$	26 926 \$	82 845 \$	119 958 \$
Prêts hypothécaires	1 425	6 611	14 115	22 151
Total	11 612 \$	33 537 \$	96 960 \$	142 109 \$

	2016			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	11 841 \$	26 601 \$	78 016 \$	116 458 \$
Prêts hypothécaires	1 259	6 764	13 571	21 594
Total	13 100 \$	33 365 \$	91 587 \$	138 052 \$

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

- c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

La quasi-totalité des placements mis en équivalence de la compagnie se rapporte au placement que la compagnie détient par l'entremise de la Great-West dans une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. La compagnie détenait 9 202 049 actions d'IGM au 31 décembre 2017 (9 202 706 actions au 31 décembre 2016), soit une participation de 3,82 % (3,83 % au 31 décembre 2016). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2017	2016
Valeur comptable au début de l'exercice	361 \$	358 \$
Quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	22	23
Dividendes reçus	(21)	(20)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	362 \$	361 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	186 \$	181 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	404 \$	351 \$

5. Placements de portefeuille (suite)

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2017 dans l'information qu'elle publie.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, IGM détenait 39 737 388 actions ordinaires de la compagnie.

d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2017	2016
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	233 \$	283 \$
Disponibles à la vente	17	10
Prêts et créances	41	79
Total	291 \$	372 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation comprenait des obligations de 246 \$, des prêts hypothécaires de 34 \$ et des actions de 11 \$ au 31 décembre 2017 (obligations de 315 \$ et prêts hypothécaires de 57 \$ au 31 décembre 2016). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de provisions de 40 \$ et de 43 \$ au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, respectivement.

- ii) La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2017			2016		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début de l'exercice	7 \$	36 \$	43 \$	— \$	20 \$	20 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice, montant net	—	9	9	7	28	35
Radiations, déduction faite des reprises	(7)	(5)	(12)	—	(6)	(6)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	—	—	—	—	(6)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	40 \$	40 \$	7 \$	36 \$	43 \$

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

5. Placements de portefeuille (suite)

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans IGM et Allianz Ireland, qui a été cédée au cours de 2017. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

f) **Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :**

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	4 340 \$	5 237 \$
Entrées	339	102
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	176	61
Cessions	(72)	(427)
Fluctuations des taux de change	68	(633)
Solde à la fin de l'exercice	4 851 \$	4 340 \$

g) **Actifs financiers transférés**

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la garantie versée à l'agent de prêt de la compagnie ne comprenait aucun montant en trésorerie. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2017, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 7 427 \$ (7 520 \$ au 31 décembre 2016).

6. **Actifs détenus en vue de la vente**

La compagnie a donné son accord de principe à la cession d'un placement, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de 2018. La juste valeur diminuée des coûts de sortie des actifs détenus en vue de la vente, qui s'établit à 169 \$ au 31 décembre 2017, tient compte du placement de la compagnie comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée liées aux contrats de clients. Le groupe destiné à être cédé est présenté au sein du secteur opérationnel Exploitation américaine de la compagnie. La compagnie a comptabilisé une perte de 122 \$ (202 \$ avant impôt) à la suite de la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente dans les comptes consolidés de résultat.

Après la clôture de l'exercice, la compagnie a conclu l'entente de vente finale.

7. Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2017, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 9 893 \$ (10 781 \$ au 31 décembre 2016). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

En 2016, la compagnie a terminé le transfert des activités de rentes de The Equitable Life Assurance Company (Equitable Life) acquises en 2015, d'un montant d'environ 1 600 \$.

En 2016, une filiale de la compagnie a terminé le transfert d'un portefeuille d'un montant d'environ 1 300 \$ dans le cadre duquel des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont été repris et des obligations et de la trésorerie connexes ont été acquises. Le portefeuille de passifs relatifs aux contrats d'investissement avait auparavant été réassuré par la compagnie, selon la méthode des fonds retenus.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit :

a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132 \$	132 \$	214 \$	214 \$
Obligations	7 806	7 806	8 391	8 391
Autres actifs	106	106	118	118
Total	8 044 \$	8 044 \$	8 723 \$	8 723 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	7 777 \$	7 777 \$	8 218 \$	8 218 \$
Surplus	267	267	505	505
Total	8 044 \$	8 044 \$	8 723 \$	8 723 \$

b) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2017	2016
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	918 \$	1 143 \$
Organismes gouvernementaux	1 424	1 506
Créances titrisées par des agences	—	3
Autres créances titrisées	891	1 126
Services financiers	1 834	1 764
Communications	159	132
Produits de consommation courante	606	692
Énergie	244	276
Produits industriels	256	252
Technologie	74	72
Transport	196	164
Services publics	1 204	1 228
Total des obligations à long terme	7 806	8 358
Obligations à court terme	—	33
Total	7 806 \$	8 391 \$

7. Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)

c) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2017	2016
AAA	714 \$	618 \$
AA	3 204	3 792
A	3 240	3 300
BBB	439	476
BB ou inférieure	209	205
Total	7 806 \$	8 391 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée. Veuillez vous reporter à la rubrique Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion au 31 décembre 2017 de la compagnie.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles auprès de la compagnie.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Des politiques en matière de placement sont mises en œuvre afin de réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour réduire le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie établit dans ses politiques de placement des limites à l'égard de la notation de la contrepartie, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 551 \$	3 259 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	89 898	88 325
Disponibles à la vente	12 347	11 478
Prêts et créances	17 959	16 970
Prêts hypothécaires	22 185	21 651
Avances consenties aux titulaires de polices	8 280	8 467
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	9 893	10 781
Actifs au titre des cessions en réassurance	5 045	5 627
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 334	1 310
Débiteurs	2 154	1 835
Primes en voie de recouvrement	1 159	1 166
Actifs du compte de négociation	723	516
Créances liées à des contrats de location-financement	350	273
Autres actifs ^{(2) (3)}	554	721
Actifs dérivés	384	528
Total	175 816 \$	172 907 \$

⁽¹⁾ Ce poste comprend un montant de 8 044 \$ (8 723 \$ au 31 décembre 2016) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 7).

⁽²⁾ Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 12).

⁽³⁾ La compagnie a reclassé l'impôt exigible dans l'impôt différé, ce qui a entraîné une augmentation de 73 \$ de l'impôt sur le résultat à recouvrer dans les bilans consolidés au 31 décembre 2016 (note 34).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2017 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 77 \$ (149 \$ au 31 décembre 2016).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	2017			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	899 \$	263 \$	12 452 \$	13 614 \$
Organismes gouvernementaux	19 322	3 570	7 557	30 449
Créances titrisées par des agences	65	1 937	21	2 023
Autres créances titrisées	2 073	5 232	1 761	9 066
Services financiers	3 872	4 070	5 493	13 435
Communications	782	1 304	1 015	3 101
Produits de consommation				
courante	3 159	3 714	3 238	10 111
Énergie	1 806	2 041	866	4 713
Produits industriels	1 544	3 727	1 748	7 019
Technologie	591	1 094	485	2 170
Transport	2 407	828	1 144	4 379
Services publics	7 310	4 332	4 277	15 919
Total des obligations à long terme	43 830	32 112	40 057	115 999
Obligations à court terme	2 474	78	1 653	4 205
Total	46 304 \$	32 190 \$	41 710 \$	120 204 \$

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	1 422 \$	786 \$	10 880 \$	13 088 \$
Organismes gouvernementaux	18 379	3 903	6 765	29 047
Créances titrisées par des agences	100	3 685	158	3 943
Autres créances titrisées	2 392	4 293	1 875	8 560
Services financiers	3 167	3 268	5 245	11 680
Communications	634	1 336	970	2 940
Produits de consommation				
courante	2 799	3 305	3 224	9 328
Énergie	1 618	2 102	986	4 706
Produits industriels	1 358	3 951	1 634	6 943
Technologie	506	1 054	471	2 031
Transport	2 246	826	1 095	4 167
Services publics	6 226	4 454	4 259	14 939
Total des obligations à long terme	40 847	32 963	37 562	111 372
Obligations à court terme	3 871	10	1 520	5 401
Total	44 718 \$	32 973 \$	39 082 \$	116 773 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	2017			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	2 139 \$	4 163 \$	6 840 \$	13 142 \$
Exploitation américaine	—	2 190	3 257	5 447
Exploitation européenne	—	413	3 183	3 596
Total	2 139 \$	6 766 \$	13 280 \$	22 185 \$

	2016			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	2 075 \$	3 709 \$	7 108 \$	12 892 \$
Exploitation américaine	—	1 895	3 274	5 169
Exploitation européenne	—	383	3 207	3 590
Total	2 075 \$	5 987 \$	13 589 \$	21 651 \$

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2017	2016
AAA	24 889 \$	27 762 \$
AA	32 405	29 816
A	40 328	37 787
BBB	21 449	20 116
BB ou inférieure	1 133	1 292
Total	120 204 \$	116 773 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2017	2016
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	135 \$	221 \$
A	235	288
BBB	13	16
Dérivés négociés en Bourse	1	3
Total	384 \$	528 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés :

	2017	2016
Moins de 30 jours	1 \$	54 \$
De 30 à 90 jours	—	—
Plus de 90 jours	1	2
Total	2 \$	56 \$

v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

	2017	2016
Polices avec participation	1 254 \$	1 155 \$
Polices sans participation	1 637	1 791
Total	2 891 \$	2 946 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 67 % (environ 67 % en 2016) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. La compagnie détient des liquidités de 350 \$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la compagnie dispose d'une facilité de crédit de 150 \$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US auprès d'un syndicat de banques qui est mise à la disposition de Putnam, ainsi qu'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition de Great-West Financial.

8. *Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)*

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	5 235 \$	200 \$	— \$	500 \$	— \$	— \$	4 535 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	253	109	74	48	19	3	—
Cotisations au titre des régimes de retraite	300	300	—	—	—	—	—
Total	5 938 \$	609 \$	74 \$	548 \$	19 \$	3 \$	4 685 \$

⁽¹⁾ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 52 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,13 % (0,14 % en 2016). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.
- Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la compagnie, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se répercutant sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit :

	2017		2016	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(215) \$	720 \$	(202) \$	677 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	150 \$	(523) \$	149 \$	(491) \$

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des valeurs des actions se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Variation des valeurs des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(58) \$	109 \$	(51) \$	61 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	48 \$	(85) \$	43 \$	(50) \$

8. *Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)*

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(542) \$	591 \$	(504) \$	552 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	439 \$	(470) \$	407 \$	(438) \$

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2017			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	384 \$	(331) \$	(26) \$	27 \$
Prises en pension de titres ⁽³⁾	29	—	(29)	—
Total des instruments financiers – actifs	413 \$	(331) \$	(55) \$	27 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 336 \$	(331) \$	(359) \$	646 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 336 \$	(331) \$	(359) \$	646 \$
	2016			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	528 \$	(341) \$	(131) \$	56 \$
Total des instruments financiers – actifs	528 \$	(341) \$	(131) \$	56 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 012 \$	(341) \$	(403) \$	1 268 \$
Total des instruments financiers – passifs	2 012 \$	(341) \$	(403) \$	1 268 \$

(1) Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

(2) Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 77 \$ (159 \$ au 31 décembre 2016), un montant de 29 \$ a été reçu à l'égard de prises en pension de titres (néant au 31 décembre 2016) et un montant de 437 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (475 \$ au 31 décembre 2016).

(3) Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans consolidés.

9. Évaluation à la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

Actifs évalués à la juste valeur	2017			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 551 \$	— \$	— \$	3 551 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	89 833	65	89 898
Actions	7 854	—	243	8 097
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	7 854	89 833	308	97 995
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	12 347	—	12 347
Actions	49	5	1	55
Total des actifs financiers disponibles à la vente	49	12 352	1	12 402
Immeubles de placement	—	—	4 851	4 851
Fonds détenus par des assureurs cédants	132	7 806	—	7 938
Dérivés ⁽¹⁾	1	383	—	384
Actifs détenus en vue de la vente	—	169	—	169
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation	503	220	—	723
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 090 \$	110 763 \$	5 160 \$	128 013 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	2 \$	1 334 \$	— \$	1 336 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 819	22	1 841
Total des passifs évalués à la juste valeur	2 \$	3 153 \$	22 \$	3 177 \$

(1) Compte non tenu de garanties de 77 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 374 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

Actifs évalués à la juste valeur	2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 259 \$	— \$	— \$	3 259 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	88 324	1	88 325
Actions	7 520	6	80	7 606
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	7 520	88 330	81	95 931
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	11 478	—	11 478
Actions	47	—	1	48
Total des actifs financiers disponibles à la vente	47	11 478	1	11 526
Immeubles de placement	—	—	4 340	4 340
Fonds détenus par des assureurs cédants	214	8 391	—	8 605
Dérivés ⁽¹⁾	3	525	—	528
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation	302	213	1	516
Total des actifs évalués à la juste valeur	11 345 \$	108 937 \$	4 423 \$	124 705 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	1 \$	2 011 \$	— \$	2 012 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 989	20	2 009
Total des passifs évalués à la juste valeur	1 \$	4 000 \$	20 \$	4 021 \$

(1) Compte non tenu de garanties de 149 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 425 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

	2017							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation ⁽⁴⁾	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investis- sement
Solde au début de l'exercice	1 \$	— \$	80 \$	1 \$	4 340 \$	1 \$	4 423 \$	20 \$
Total des profits								
Compris dans le résultat net	1	—	10	—	176	—	187	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	4	—	(3)	—	68	—	69	—
Achats	—	—	166	—	339	—	505	—
Ventes	—	—	(14)	—	(72)	(1)	(87)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	2
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	60	—	4	—	—	—	64	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—
Solde à la fin de l'exercice	65 \$	— \$	243 \$	1 \$	4 851 \$	— \$	5 160 \$	22 \$
Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	1 \$	— \$	10 \$	— \$	176 \$	— \$	187 \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2017	1 \$	— \$	10 \$	— \$	151 \$	— \$	162 \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

(4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2016							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation ⁽⁴⁾	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
Solde au début de l'exercice	10 \$	1 \$	66 \$	1 \$	5 237 \$	5 \$	5 320 \$	27 \$
Total des profits								
Compris dans le résultat net	—	—	2	—	61	—	63	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	—	—	—	(633)	—	(633)	—
Achats	—	—	50	—	102	—	152	—
Ventes	—	—	(38)	—	(427)	(5)	(470)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	(7)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1	1	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(9)	(1)	—	—	—	—	(10)	—
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	— \$	80 \$	1 \$	4 340 \$	1 \$	4 423 \$	20 \$
Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	— \$	— \$	2 \$	— \$	61 \$	— \$	63 \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2016	— \$	— \$	3 \$	— \$	1 \$	— \$	4 \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

(4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation	Fourchette de 2,6 % à 10,3 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux réversif	Fourchette de 4,3 % à 7,5 %	Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux d'inoccupation	Moyenne pondérée de 2,7 %	Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2017				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	— \$	19 365 \$	105 \$	— \$	19 470 \$
Prêts hypothécaires	—	23 005	—	—	23 005
Avances consenties aux titulaires de polices	—	8 280	—	—	8 280
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	—	50 650	105	—	50 755
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ⁽¹⁾	—	—	—	348	348
Autres actions ^{(2) (3)}	404	—	—	2	406
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	106	106
Total des actifs présentés à la juste valeur	404 \$	50 650 \$	105 \$	456 \$	51 615 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	428 \$	5 622 \$	— \$	— \$	6 050 \$
Titres de fiducies de capital	—	221	—	—	221
Total des passifs présentés à la juste valeur	428 \$	5 843 \$	— \$	— \$	6 271 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la compagnie dans IGM, une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power.

(3) Au cours du quatrième trimestre de 2017, la compagnie a classé un placement dans un groupe destiné à être cédé comprenant des actifs détenus en vue de la vente (note 6).

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2016				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	— \$	18 355 \$	129 \$	— \$	18 484 \$
Prêts hypothécaires	—	22 550	—	—	22 550
Avances consenties aux titulaires de polices	—	8 467	—	—	8 467
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	—	49 372	129	—	49 501
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ⁽¹⁾	—	—	—	391	391
Autres actions ⁽²⁾	351	—	—	259	610
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	118	118
Total des actifs présentés à la juste valeur	351 \$	49 372 \$	129 \$	768 \$	50 620 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt					
Débitures et autres instruments d'emprunt	428 \$	6 001 \$	— \$	— \$	6 429 \$
Titres de fiducies de capital	—	212	—	—	212
Total des passifs présentés à la juste valeur	428 \$	6 213 \$	— \$	— \$	6 641 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la compagnie dans IGM, une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, que la compagnie a cédés en 2017.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	5 977 \$	5 913 \$
Acquisitions d'entreprises (note 3)	182	95
Fluctuations des taux de change	20	(31)
Solde à la fin de l'exercice	6 179 \$	5 977 \$

Le cumul des pertes de valeur du goodwill et les variations de ce cumul se présentent comme suit :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	1 205 \$	1 241 \$
Fluctuations des taux de change	(72)	(36)
Solde à la fin de l'exercice	1 133 \$	1 205 \$

ii) Pour chacun des trois secteurs opérationnels, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Lifeco n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2017	2016 ⁽¹⁾
Exploitation canadienne		
Client collectif	1 443 \$	1 443 \$
Client individuel	2 526	2 344
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	2 015	1 984
Réassurance	1	1
Exploitation américaine		
Services financiers	194	205
Total	6 179 \$	5 977 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a restructuré ses unités d'exploitation Assurance individuelle, Gestion du patrimoine et Assurance collective au sein de l'exploitation canadienne pour former deux nouvelles unités d'exploitation : Client individuel et Client collectif. La restructuration a entraîné des modifications des chiffres correspondants pour ces groupes d'unités génératrices de trésorerie.

10. Goodwill et immobilisation incorporelles (suite)

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 3 732 \$ (3 972 \$ au 31 décembre 2016) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2017			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	979 \$	2 938 \$	354 \$	4 271 \$
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 6)	—	(290)	—	(290)
Fluctuations des taux de change	(15)	(153)	—	(168)
Solde à la fin de l'exercice	964 \$	2 495 \$	354 \$	3 813 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(157) \$	(1 084) \$	— \$	(1 241) \$
Reprise d'une perte de valeur ⁽¹⁾	20	—	—	20
Fluctuations des taux de change	5	65	—	70
Solde à la fin de l'exercice	(132) \$	(1 019) \$	— \$	(1 151) \$
Valeur comptable nette	832 \$	1 476 \$	354 \$	2 662 \$

⁽¹⁾ En 2017, la compagnie a procédé à la reprise d'une perte de valeur de 20 \$, comptabilisée initialement en 2008 relativement à certaines marques et marques de commerce de Putnam. La reprise a été comptabilisée au poste Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée et reprise de perte de valeur, dans les comptes consolidés de résultat.

	2016			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	1 020 \$	3 019 \$	354 \$	4 393 \$
Transfert vers les immobilisations incorporelles à durée déterminée	—	(3)	—	(3)
Fluctuations des taux de change	(41)	(78)	—	(119)
Solde à la fin de l'exercice	979 \$	2 938 \$	354 \$	4 271 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(162) \$	(1 116) \$	— \$	(1 278) \$
Fluctuations des taux de change	5	32	—	37
Solde à la fin de l'exercice	(157) \$	(1 084) \$	— \$	(1 241) \$
Valeur comptable nette	822 \$	1 854 \$	354 \$	3 030 \$

10. Goodwill et immobilisation incorporelles (suite)

- ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2017	2016 ⁽¹⁾
Exploitation canadienne		
Client collectif	354 \$	354 \$
Client individuel	619	619
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	227	216
Exploitation américaine		
Gestion d'actifs	1 462	1 841
Total	2 662 \$	3 030 \$

- (1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a restructuré ses unités d'exploitation Assurance individuelle, Gestion du patrimoine et Assurance collective au sein de l'exploitation canadienne pour former deux nouvelles unités d'exploitation : Client individuel et Client collectif. La restructuration a entraîné des modifications des chiffres correspondants pour ces groupes d'unités génératrices de trésorerie.

- iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2017			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	
	9 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement				
Mode d'amortissement				
Coût				
Solde au début de l'exercice	831 \$	106 \$	1 264 \$	2 201 \$
Entrées	154	—	187	341
Fluctuations des taux de change	(10)	2	(36)	(44)
Cessions	—	—	(25)	(25)
Solde à la fin de l'exercice	975 \$	108 \$	1 390 \$	2 473 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(460) \$	(48) \$	(751) \$	(1 259) \$
Fluctuations des taux de change	8	—	28	36
Cessions	—	—	8	8
Amortissement	(53)	(4)	(131)	(188)
Solde à la fin de l'exercice	(505) \$	(52) \$	(846) \$	(1 403) \$
Valeur comptable nette	470 \$	56 \$	544 \$	1 070 \$

Au cours de 2017, la compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 16 \$ au titre des logiciels comprise dans la provision aux fins de la transformation de l'exploitation canadienne (note 29).

10. Goodwill et immobilisation incorporelles (suite)

	2016			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	Total
	9 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement				
Mode d'amortissement				
Coût				
Solde au début de l'exercice	810 \$	118 \$	1 106 \$	2 034 \$
Entrées	39	—	183	222
Transfert hors des immobilisations incorporelles à durée indéterminée	3	—	—	3
Fluctuations des taux de change	(21)	(12)	(25)	(58)
Solde à la fin de l'exercice	831 \$	106 \$	1 264 \$	2 201 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(418) \$	(49) \$	(646) \$	(1 113) \$
Fluctuations des taux de change	8	5	18	31
Amortissement	(50)	(4)	(123)	(177)
Solde à la fin de l'exercice	(460) \$	(48) \$	(751) \$	(1 259) \$
Valeur comptable nette	371 \$	58 \$	513 \$	942 \$

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 14 ans et de 16 ans, respectivement (10 ans et 17 ans au 31 décembre 2016, respectivement).

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en Bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2017. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation. En outre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la direction a transféré une immobilisation incorporelle liée aux contrats de clients de 290 \$ vers les actifs détenus en vue de la vente (note 6).

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

11. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation :

	2017	2016
Valeur comptable au début de l'exercice	721 \$	715 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(72)	(62)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	649	653
Entrées	73	21
Cessions	—	(2)
Amortissement	(11)	(10)
Change	(5)	(13)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	706 \$	649 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 303 \$ au 31 décembre 2017 (304 \$ au 31 décembre 2016).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par région :

	2017	2016
Exploitation canadienne	547 \$	548 \$
Exploitation américaine	265	270
Exploitation européenne	197	135
Total	1 009 \$	953 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

12. Autres actifs

	2017	2016
Coûts d'acquisition différés	633 \$	597 \$
Actifs du compte de négociation ⁽¹⁾	723	516
Créances liées à des contrats de location-financement	350	273
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 24)	193	214
Charges payées d'avance	105	112
Autres actifs divers	420	551
Total	2 424 \$	2 263 \$

⁽¹⁾ Ce poste comprend des obligations d'un montant de 114 \$ et des actions d'un montant de 609 \$ au 31 décembre 2017 (obligations d'un montant de 141 \$, et actions d'un montant de 375 \$ au 31 décembre 2016).

12. Autres actifs (suite)

Le total d'autres actifs d'un montant de 1 275 \$ (1 203 \$ au 31 décembre 2016) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	597 \$	704 \$
Entrées	139	93
Amortissement	(86)	(73)
Fluctuations des taux de change	24	(74)
Cessions	(41)	(53)
Solde à la fin de l'exercice	633 \$	597 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La compagnie a quatre contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour des durées variant entre 27 ans et 40 ans.

Le tableau suivant présente le total des créances liées à des contrats de location-financement pour les cinq propriétés :

	2017	
	Paie- ments minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Un an	27 \$	26 \$
Plus de un an à cinq ans	107	85
Plus de cinq ans	656	239
	790	350
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	440	—
Total des créances liées à des contrats de location-financement	350 \$	350 \$

Le taux de rentabilité interne des contrats s'établit entre 3,7 % et 7,5 %.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2017		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	159 524 \$	5 045 \$	154 479 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 841	—	1 841
Total	161 365 \$	5 045 \$	156 320 \$

	2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	155 940 \$	5 627 \$	150 313 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	2 009	—	2 009
Total	157 949 \$	5 627 \$	152 322 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

- i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2017		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	36 430 \$	(356) \$	36 786 \$
Exploitation américaine	11 155	15	11 140
Exploitation européenne	1 286	—	1 286
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	30 031	475	29 556
Exploitation américaine	28 814	272	28 542
Exploitation européenne	53 649	4 639	49 010
Total	161 365 \$	5 045 \$	156 320 \$

	2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	34 019 \$	(443) \$	34 462 \$
Exploitation américaine	11 790	14	11 776
Exploitation européenne	1 385	—	1 385
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	29 125	923	28 202
Exploitation américaine	29 081	309	28 772
Exploitation européenne	52 549	4 824	47 725
Total	157 949 \$	5 627 \$	152 322 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2017					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	17 262 \$	8 485 \$	5 032 \$	1 641 \$	4 010 \$	36 430 \$
Exploitation américaine	5 220	447	—	—	5 488	11 155
Exploitation européenne	928	27	110	48	173	1 286
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	19 486	3 777	2 027	134	4 607	30 031
Exploitation américaine	23 400	4 268	—	—	1 146	28 814
Exploitation européenne	33 037	3 569	262	2 810	13 971	53 649
Autres	15 165	943	881	72	215 876	232 937
Total des capitaux propres	5 706	669	552	146	18 463	25 536
Total de la valeur comptable	120 204 \$	22 185 \$	8 864 \$	4 851 \$	263 734 \$	419 838 \$
Juste valeur	121 715 \$	23 005 \$	8 906 \$	4 851 \$	263 734 \$	422 211 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2016 (note 34)					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	16 311 \$	8 327 \$	4 828 \$	1 354 \$	3 199 \$	34 019 \$
Exploitation américaine	5 597	451	—	—	5 742	11 790
Exploitation européenne	988	32	123	56	186	1 385
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	18 433	3 699	1 979	13	5 001	29 125
Exploitation américaine	23 820	4 005	—	—	1 256	29 081
Exploitation européenne	31 550	3 557	236	2 679	14 527	52 549
Autres	13 964	952	844	59	200 957	216 776
Total des capitaux propres	6 110	628	655	179	17 436	25 008
Total de la valeur comptable	<u>116 773 \$</u>	<u>21 651 \$</u>	<u>8 665 \$</u>	<u>4 340 \$</u>	<u>248 304 \$</u>	<u>399 733 \$</u>
Juste valeur	<u>118 287 \$</u>	<u>22 550 \$</u>	<u>8 655 \$</u>	<u>4 340 \$</u>	<u>248 304 \$</u>	<u>402 136 \$</u>

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

2017				
Polices avec participation				
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	47 176 \$	(429) \$	47 605 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(15)	—	(15)	
Variations normales des affaires en vigueur	2 442	(2)	2 444	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	61	92	(31)	
Conversion du fonds avec participation	(74)	—	(74)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(734)	(2)	(732)	
Solde à la fin de l'exercice	48 856 \$	(341) \$	49 197 \$	
Polices sans participation				
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	108 764 \$	6 056 \$	102 708 \$	150 313 \$
Incidence des nouvelles affaires	6 550	210	6 340	6 325
Variations normales des affaires en vigueur	(2 737)	(162)	(2 575)	(131)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(1 222)	(971)	(251)	(282)
Conversion du fonds avec participation	74	—	74	—
Transfert d'affaires avec des parties externes	(344)	—	(344)	(344)
Incidence des fluctuations des taux de change	(417)	253	(670)	(1 402)
Solde à la fin de l'exercice	110 668 \$	5 386 \$	105 282 \$	154 479 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2016			
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	45 844 \$	(403) \$	46 247 \$	
Incidence des nouvelles affaires	35	—	35	
Variations normales des affaires en vigueur	2 009	(26)	2 035	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(229)	2	(231)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(483)	(2)	(481)	
Solde à la fin de l'exercice	<u>47 176 \$</u>	<u>(429) \$</u>	<u>47 605 \$</u>	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	112 648 \$	5 534 \$	107 114 \$	153 361 \$
Incidence des nouvelles affaires	5 396	(326)	5 722	5 757
Variations normales des affaires en vigueur	966	824	142	2 177
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(135)	335	(470)	(701)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(113)	—	(113)	(113)
Incidence des fluctuations des taux de change	(9 998)	(311)	(9 687)	(10 168)
Solde à la fin de l'exercice	<u>108 764 \$</u>	<u>6 056 \$</u>	<u>102 708 \$</u>	<u>150 313 \$</u>

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2017, le principal facteur à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance a été l'incidence des nouvelles affaires de 6 325 \$. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par des baisses attribuables à l'incidence des fluctuations des taux de change de 1 402 \$ qui découle principalement de l'affaiblissement du dollar américain, de même qu'au transfert d'affaires avec des parties externes de 344 \$ et de l'incidence de 282 \$ des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 251 \$ en 2017 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 61 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 200 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une augmentation de 10 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 148 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 49 \$, la révision des hypothèses économiques de 41 \$ et le raffinement de la modélisation de 5 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 113 \$, à la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 59 \$, à la révision de la provision pour les fonds tarifés selon les résultats techniques de 8 \$ et à la révision de la provision pour sinistres de 6 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 296 \$ et la révision des hypothèses économiques de 180 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 128 \$, à la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 41 \$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 61 \$, au raffinement de la modélisation de 32 \$, à la révision des provisions pour sinistres de 7 \$ et à la révision des provisions de 5 \$.

L'augmentation enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 62 \$, partiellement contrebalancée par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 44 \$ et par le raffinement de la modélisation de 5 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 31 \$ en 2017 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 4 409 \$ et des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 500 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la baisse du rendement des placements de 4 257 \$, à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 289 \$, au raffinement de la modélisation de 243 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 89 \$.

En 2016, les principaux facteurs à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 10 168 \$ qui découle principalement de l'affaiblissement de la livre sterling, de même que celle des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, d'un montant de 701 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à l'incidence des nouvelles affaires de 5 757 \$ et aux variations normales des affaires en vigueur de 2 177 \$, qui découlent principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 470 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 56 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 348 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une diminution de 66 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 86 \$, la révision de la provision pour sinistres de 61 \$ essentiellement attribuable à la diminution du délai dans la présentation des règlements des sinistres liés à l'assurance-maladie, la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 20 \$ et le raffinement de la modélisation de 8 \$, facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 91 \$, la révision des hypothèses économiques de 20 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 8 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 207 \$, la révision des hypothèses économiques de 165 \$, le raffinement de la modélisation de 30 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 17 \$ et la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 9 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 43 \$ et à la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 40 \$.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le taux d'actualisation servant à l'évaluation d'un actif au titre des cessions en réassurance a été modifié en Irlande. Cette modification des estimations comptables a donné lieu à une hausse de 360 \$ du montant brut des passifs et des actifs au titre des cessions en réassurance et n'a eu aucune incidence sur le passif net et le bénéfice net.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses économiques de 27 \$, de la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 19 \$, de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 17 \$ et du raffinement de la modélisation de 3 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 231 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 153 \$, la hausse du rendement des placements de 102 \$, les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 19 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 13 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 2 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 29 \$ et au raffinement de la modélisation de 29 \$.

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	2 009 \$	2 253 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(171)	(220)
Résultats au chapitre des placements	93	93
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(22)	(46)
Incidence des fluctuations des taux de change	(68)	(71)
Solde à la fin de l'exercice	1 841 \$	2 009 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2017	2016
Primes directes	25 199 \$	23 772 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	13 107	11 278
Total	38 306 \$	35 050 \$

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2017	2016
Prestations directes	16 947 \$	16 721 \$
Prestations liées à la réassurance prise en charge	13 854	11 594
Total	30 801 \$	28 315 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur à cet égard.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque traité de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 8c).

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion des risques

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2017	2016
Mortalité – augmentation de 2 %	(296) \$	(281) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(446) \$	(384) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(256) \$	(242) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	— \$	— \$
Baisse de 1 %	— \$	— \$
Variation des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	150 \$	149 \$
Baisse de 1 %	(523) \$	(491) \$
Variation de la valeur des actions		
Hausse de 10 %	48 \$	43 \$
Baisse de 10 %	(85) \$	(50) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	439 \$	407 \$
Baisse de 1 %	(470) \$	(438) \$
Charges – augmentation de 5 %	(127) \$	(117) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(672) \$	(608) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2017			2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	66 461 \$	119 \$	66 342 \$	63 144 \$	480 \$	62 664 \$
Exploitation américaine	39 969	287	39 682	40 871	323	40 548
Exploitation européenne	54 935	4 639	50 296	53 934	4 824	49 110
Total	161 365 \$	5 045 \$	156 320 \$	157 949 \$	5 627 \$	152 322 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

14. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 602 \$ au 31 décembre 2017 (1 547 \$ au 31 décembre 2016).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la compagnie offre des rentes variables assorties de prestations minimales garanties au décès par l'intermédiaire de Great-West Financial. La plupart des produits autonomes assortis de prestations minimales garanties au décès prennent la forme de primes au décès, et la garantie vient à échéance lorsque le titulaire de police atteint 70 ans. Great-West Financial offre également aux États-Unis un produit assorti d'une garantie de retrait minimum, lequel comprend une option de prestations minimales garanties au décès qui ne vient pas à échéance avec l'âge.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit par l'entremise de la Canada-Vie et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Allemagne, ainsi que précédemment en Irlande. Certains produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2017, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 4 225 \$ (3 917 \$ au 31 décembre 2016).

Se reporter à la rubrique Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion au 31 décembre 2017 de la compagnie pour obtenir plus de renseignements sur l'exposition au risque inhérent aux garanties de la compagnie et sur la façon dont elle gère ces risques.

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités :

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 300 \$	12 487 \$
Obligations	42 270	41 619
Prêts hypothécaires	2 610	2 622
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	93 465	81 033
Fonds communs de placement	54 658	51 726
Immeubles de placement	11 520	11 019
	217 823	200 506
Produits à recevoir	373	359
Autres passifs	(2 441)	(2 009)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 602	1 547
Total	217 357 \$	200 403 \$

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	200 403 \$	198 194 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	24 885	21 358
Produits nets tirés des placements	2 704	2 379
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	5 298	4 275
Profits en capital latents sur les placements, montant net	5 361	6 311
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	2 523	(10 584)
Retraits des titulaires de polices	(23 834)	(21 895)
Acquisitions d'entreprises et autres	—	193
Variation du placement des fonds distincts dans le fonds général	(42)	8
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	(17)	(13)
Virement du fonds général, montant net	21	20
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	55	157
Total	16 954	2 209
Solde à la fin de l'exercice	217 357 \$	200 403 \$

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2017	2016
Produits nets tirés des placements	2 704 \$	2 379 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	5 298	4 275
Profits en capital latents sur les placements, montant net	5 361	6 311
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	2 523	(10 584)
Total	15 886	2 381
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	15 886	2 381
Montant net	— \$	— \$

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 9)

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts⁽¹⁾	136 469 \$	70 034 \$	12 572 \$	219 075 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu d'un montant de 1 718 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ⁽¹⁾	125 829 \$	63 804 \$	12 045 \$	201 678 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu d'un montant de 1 275 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2017, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 629 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (18 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2016), principalement parce que la compagnie avait utilisé des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

Au 31 décembre 2017, un montant de 8 521 \$ (6 726 \$ au 31 décembre 2016) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par le Groupe Investors et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de la Financière Power (note 26).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	12 045 \$	11 765 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	422	(109)
Achats	926	584
Ventes	(943)	(370)
Transferts vers le niveau 3	137	175
Transferts hors du niveau 3	(15)	—
Solde à la fin de l'exercice	12 572 \$	12 045 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2017, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 4 557 \$ (4 323 \$ en 2016).

Au 31 décembre 2017, les autres actifs (note 12) comprenaient des placements de 632 \$ (435 \$ au 31 décembre 2016) que la compagnie a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 91 \$ (81 \$ au 31 décembre 2016) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

15. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2017	2016
Charges d'exploitation :		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	7 \$	6 \$
Charges financières :		
Intérêts sur les débetures à long terme et les autres instruments d'emprunt	253	258
Intérêts sur les titres de fiducies de capital (note 17)	11	11
Autres	29	27
	293	296
Total	300 \$	302 \$

16. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À court terme				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 1,455 % à 1,726 % (0,670 % à 0,792 % au 31 décembre 2016), non garantis	126 \$	126 \$	133 \$	133 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 0,70 % (240 \$ US/220 \$ US au 31 décembre 2016), non garantie	302	302	295	295
Total à court terme	428	428	428	428
Capital :				
Courant				
Lifeco				
Débentures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	200	202	200	211
À long terme				
Lifeco				
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	193	270	193	261
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	393	542	392	523
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	460	342	441
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	499	529	499	549
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023, non garanties (500 €)	752	830	706	778
Débentures à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026, non garanties (500 €)	749	786	704	718
	2 928	3 417	2 836	3 270
Canada-Vie				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	128	100	128
Irish Life				
Débentures subordonnées de 200 € à 5,25 %, remboursables par anticipation le 8 février 2017, comprend les swaps à taux fixe – taux variables connexes, non garanties, remboursées au cours de l'exercice	—	—	285	277
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP				
Débentures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 \$ US)	218	269	231	240
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 2,538 % majoré du LIBOR à trois mois, non garanties (300 \$ US), assorties d'un swap de taux d'intérêt prévoyant le paiement d'un taux d'intérêt fixe de 4,68 %	378	376	402	345
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP				
Billets de premier rang exigibles le 3 juin 2047, non garantis (700 \$ US), portant intérêt à un taux de 4,15 %	865	720	—	—
Débentures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties, remboursées au cours de l'exercice	—	—	999	994
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	500	510	499	536
Total à long terme	5 189	5 622	5 552	6 001
Total	5 617 \$	6 050 \$	5 980 \$	6 429 \$

16. *Débetures et autres instruments d'emprunt (suite)*

Le 8 février 2017, Irish Life Assurance, une filiale en propriété exclusive indirecte de la compagnie, a remboursé ses débetures subordonnées de 284 \$ (200 €) à 5,25 % à leur montant en capital plus les intérêts courus.

Le 26 mai 2017, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP a émis des billets non garantis de premier rang à 4,150 % d'un montant en capital de 925 \$ (700 \$ US), qui sont garantis entièrement et sans condition par Lifeco et qui arriveront à échéance le 3 juin 2047.

Le 21 juin 2017, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP a remboursé le montant total de 1 000 \$ du capital des débetures subordonnées à 5,691 %, à un prix de remboursement correspondant à 100 % du montant du capital des débetures, plus les intérêts courus jusqu'à la date de remboursement (mais à l'exclusion de cette date). Les débetures étaient couvertes par un swap de devises désigné comme couverture de flux de trésorerie. Au moment du remboursement des débetures, les profits réalisés sur les débetures et les pertes réalisées sur l'instrument de couverture ont été comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net. L'impôt différé lié à la couverture de flux de trésorerie a donné lieu à une diminution de 97 \$ des autres éléments de bénéfice global qui n'avait pas été comptabilisée auparavant (note 25).

En 2016, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II, une filiale, a choisi de ne pas appeler au rachat de ses débetures subordonnées de second rang à 7,153 %, d'un montant de 300 \$ US, dont la première date de remboursement par anticipation au pair est le 16 mai 2016 et la date d'échéance finale, le 16 mai 2046. Depuis le 16 mai 2016, les débetures portent intérêt à un taux variable correspondant au LIBOR à trois mois majoré de 2,538 %. Great-West Financial a également conclu avec une partie externe un swap de taux d'intérêt sur 30 ans, donc jusqu'en 2046, selon lequel elle paiera un taux d'intérêt fixe de 4,68 % et recevra un taux d'intérêt variable correspondant au LIBOR pour trois mois, majoré de 2,538 %, sur le montant nominal.

Le 7 décembre 2016, la compagnie a émis des obligations de premier rang de 10 ans pour un montant de 500 €, assorties d'un coupon annuel de 1,75 %. Ces obligations sont inscrites à l'Irish Stock Exchange. Les titres d'emprunt libellés en euros ont été désignés à titre de couverture sur le montant net de l'investissement de la compagnie dans des établissements à l'étranger libellés en euros, les variations du change sur les instruments d'emprunt étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

17. **Titres de fiducies de capital**

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150 \$	221 \$	150 \$	212 \$
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	10	—	11	—
Total	160 \$	221 \$	161 \$	212 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débetures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 15). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 8 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

18. Autres passifs

	2017	2016
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	1 416 \$	1 436 \$
Découverts bancaires	435	447
Provisions au titre des produits différés	303	309
Autres	1 598	1 644
Total	3 752 \$	3 836 \$

Un montant de 2 033 \$ (2 091 \$ au 31 décembre 2016) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	309 \$	437 \$
Entrées	45	29
Amortissement	(35)	(39)
Fluctuations des taux de change	8	(76)
Cessions	(24)	(42)
Solde à la fin de l'exercice	303 \$	309 \$

19. Participations ne donnant pas le contrôle

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial et Putnam.

Les participations ne donnant pas le contrôle liées au surplus attribuable au compte de participation représentent la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent la participation de Nippon Life dans PanAgora, une filiale de Putnam, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux actions émises et en circulation de Putnam et de PanAgora détenues par les employés de ces sociétés. Après la clôture de l'exercice, la compagnie a acquis la participation de Nippon Life dans PanAgora. Cette transaction n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net.

19. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

- a) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales inscrites dans les comptes consolidés de résultat et les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	2017	2016
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Great-West	180 \$	167 \$
London Life	847	843
Canada-Vie	299	453
Great-West Financial	3	4
	<u>1 329</u>	<u>1 467</u>
Participations des titulaires de polices		
Great-West	(159)	(156)
London Life	(814)	(803)
Canada-Vie	(312)	(314)
Great-West Financial	(4)	(4)
	<u>(1 289)</u>	<u>(1 277)</u>
Bénéfice net – compte de participation	40	190
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	(10)	2
Total	<u>30 \$</u>	<u>192 \$</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales et qui figure dans les autres éléments du résultat global s'est chiffré à (63) \$ [(43) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016].

- b) La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle s'établit comme suit :

	2017	2016
Surplus attribuable au compte de participation de filiales :		
Great-West	622 \$	610 \$
London Life	1 796	1 798
Canada-Vie	339	357
Great-West Financial	14	17
Total	<u>2 771 \$</u>	<u>2 782 \$</u>
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	<u>164 \$</u>	<u>224 \$</u>

20. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang
Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises, en circulation et libérées

	2017		2016	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang				
Série F, à dividende non cumulatif de 5,90 %	7 740 032	194 \$	7 740 032	194 \$
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans	8 524 422	213	8 524 422	213
Série O, à dividende non cumulatif variable	1 475 578	37	1 475 578	37
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série S, à dividende non cumulatif de 5,25 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série T, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	—	—
Total	108 540 032	2 714 \$	100 540 032	2 514 \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	986 398 335	7 130 \$	993 350 331	7 156 \$
Achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1 800 000)	(63)	(7 967 881)	(267)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	50	—	210
Exercées et émises en vertu du régime d'options sur actions	4 124 324	143	1 015 885	31
Solde à la fin de l'exercice	988 722 659	7 260 \$	986 398 335	7 130 \$

Actions privilégiées

Le 18 mai 2017, la compagnie a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série T, à dividende non cumulatif de 5,15 % au prix de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 200 \$. Les actions sont rachetables au gré de la compagnie à compter du 30 juin 2022 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2026, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement. Des coûts de transaction de 5 \$ (3 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission des actions privilégiées ont été imputés au surplus cumulé.

Les actions privilégiées de premier rang, série F, à dividende non cumulatif de 5,90 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

20. Capital social (suite)

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2018, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2019, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans comportent un taux annuel fixe de dividende non cumulatif de 2,176 % jusqu'au 31 décembre 2020 exclusivement et sont rachetables au gré de la compagnie le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Sous réserve du droit de rachat de la compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action de série O, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang, série O, à dividende non cumulatif variable comportent un taux variable de dividende non cumulatif équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada correspondant plus 1,30 % et sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,50 \$ par action, sauf si les actions sont rachetées le 31 décembre 2020 ou à l'une des dates prévues du 31 décembre tous les cinq ans par la suite, auquel cas le prix de rachat serait de 25,00 \$ par action, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Sous réserve du droit de rachat de la compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série O, chaque action de série O peut être convertie en une action de série N, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2021, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2021, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2021, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série S, sont rachetables au gré de la compagnie à compter du 30 juin 2019 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2023, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

20. Capital social (suite)

Actions ordinaires

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 janvier 2017, la compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 20 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 9 janvier 2017 et se terminera le 8 janvier 2018.

Le 17 juin 2016, la compagnie a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 5 809 000 de ses actions ordinaires aux termes d'ententes privées conclues entre la compagnie et plusieurs vendeurs tiers dans des conditions de concurrence normale. Ces rachats se feraient conformément aux ordonnances d'exemption d'offre publique de rachat rendues par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Tout rachat d'actions ordinaires par l'entremise d'ententes privées en vertu des ordonnances aurait été fait à un escompte par rapport au cours des actions ordinaires à la Bourse de Toronto en vigueur au moment du rachat, et tout rachat devait être fait au plus tard le 7 janvier 2017. Au 31 décembre 2017, la compagnie n'avait conclu aucune entente privée aux fins du rachat de ses actions ordinaires en 2017.

Au cours de 2017, la compagnie a, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, racheté puis annulé 1 800 000 actions ordinaires au coût de 63 \$ (7 967 881 au cours de 2016 dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au coût de 267 \$, y compris des actions rachetées en vertu d'une entente privée). Le capital social de la compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne du capital déclaré s'est établi à 50 \$ et a été comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres (210 \$ en 2016, dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités).

Événement postérieur à la date de clôture

Le 10 janvier 2018, la compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 20 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 15 janvier 2018 et se terminera le 14 janvier 2019.

21. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire :

	2017	2016
Bénéfice		
Bénéfice net	2 278 \$	2 764 \$
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	(129)	(123)
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	2 149 \$	2 641 \$
Nombre d'actions ordinaires		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	989 185 333	989 986 009
Ajouter : exercice potentiel d'options sur actions en circulation	1 513 422	1 681 577
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	990 698 755	991 667 586
Bénéfice de base par action ordinaire	2,173 \$	2,668 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	2,170 \$	2,663 \$
Dividendes par action ordinaire	1,468 \$	1,384 \$

22. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est examiné par le comité de direction du conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)* et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (le MMRPCE). À cette fin, divers ajouts au capital ou diverses déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du BSIF. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au MMRPCE et l'information connexe de la Great-West :

	2017	2016
Capital de première catégorie ajusté, montant net	14 115 \$	13 071 \$
Capital de deuxième catégorie, montant net	2 858	2 798
Total du capital disponible	16 973 \$	15 869 \$
Total du capital requis	7 042 \$	6 618 \$
Ratio du capital de première catégorie	200 %	198 %
Ratio du capital total	241 %	240 %

22. *Gestion du capital (suite)*

Le ratio du MPRCE de la Great-West s'établit à 241 % et comprend 6 points de pourcentage pour tenir compte de l'incidence de l'activité liée au capital en prévision de la conclusion de l'acquisition de Retirement Advantage.

La compagnie se prépare à la mise en œuvre du nouveau cadre de capital réglementaire pour le secteur canadien de l'assurance. Le 1^{er} janvier 2018, le BSIF remplacera l'actuelle ligne directrice sur le MPRCE par le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). La première période de présentation de l'information financière visée sera le premier trimestre de 2018.

Au 31 décembre 2017, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Life & Annuity Insurance Company, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 487 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Life & Annuity Insurance Company présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Aux 31 décembre 2017 et 2016, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

23. Paiements fondés sur des actions

- a) La compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de la compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options est généralement de cinq ans, et la période d'exercice maximale de 10 ans. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner l'extinction des options, à moins que le comité n'en décide autrement. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

Au cours de 2017, 1 817 900 options sur actions ordinaires ont été attribuées (3 146 800 en 2016). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2017 était de 2,78 \$ par option (3,87 \$ par option en 2016). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2017 : rendement des actions de 3,98 % (3,99 % en 2016), volatilité prévue de 14,06 % (19,31 % en 2016), taux d'intérêt sans risque de 1,41 % (0,94 % en 2016) et durée prévue de huit ans (sept ans en 2016).

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré :

	2017		2016	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice				
Attribuées	16 527 750	31,42 \$	14 623 832	30,50 \$
Exercées	1 817 900	36,87	3 146 800	34,68
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou expirées	(4 124 324)	30,61	(1 015 885)	27,41
	(821 262)	36,51	(226 997)	35,12
Options en circulation à la fin	13 400 064	32,10 \$	16 527 750	31,42 \$
Options pouvant être exercées à la fin	7 737 717	29,98 \$	10 259 325	30,13 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 37,13 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (35,05 \$ en 2016).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres de 8 \$ après impôt en 2017 (11 \$ après impôt en 2016) a été comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2017 :

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance
31,27 \$ – 36,87 \$	1 024 240	0,36	31,40	1 024 240	31,40	2018
23,16 \$ – 35,62 \$	270 900	1,51	28,98	261 460	28,78	2019
23,16 \$ – 35,62 \$	565 186	2,37	28,68	556 466	28,60	2020
23,16 \$ – 35,62 \$	1 014 740	3,24	28,63	1 014 740	28,63	2021
23,16 \$ – 36,87 \$	1 662 115	4,23	26,19	1 662 115	26,19	2022
27,13 \$ – 28,36 \$	1 030 979	5,17	27,15	826 501	27,15	2023
30,33 \$ – 33,02 \$	1 176 663	6,20	31,10	736 351	31,10	2024
35,62 \$ – 36,63 \$	2 262 739	7,17	35,66	1 009 328	35,66	2025
34,68 \$ – 35,52 \$	2 706 502	8,16	34,68	637 116	34,68	2026
36,87 \$	1 686 000	9,16	36,87	9 400	36,87	2027

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

- b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de la compagnie, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou en parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. En 2017, une tranche de 3 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (3 \$ en 2016).
- c) Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de la compagnie et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en espèces correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 23 \$ (14 \$ en 2016) dans les comptes consolidés de résultat relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 41 \$ (27 \$ en 2016), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 12 \$ (11 \$ en 2016) dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.
- e) Putnam est le promoteur du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas droit de vote, sauf en ce qui concerne certains éléments liés au régime d'intéressement en titres de participation, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 555 555.

Au cours de 2017, Putnam a attribué 1 138 580 actions ordinaires incessibles de catégorie B (990 000 en 2016), mais aucune option à certains membres de la haute direction et employés clés en 2017 et en 2016.

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 27 \$ (37 \$ en 2016) et elle est comptabilisée au titre des charges d'exploitation et frais administratifs dans les comptes consolidés de résultat.

- f) Certains employés de PanAgora, une filiale de Putnam, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation d'actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 13 \$ en 2017 (17 \$ en 2016), ces charges étant comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs, dans les comptes consolidés de résultat.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les régimes à prestations définies importants des filiales de la compagnie n'acceptent pas de nouveaux participants et, pour certains régimes dans plusieurs territoires, la constitution de prestations définies futures a cessé. Les nouveaux employés et ceux qui accumulaient des prestations définies dans les régimes ainsi fermés ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les filiales de la compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation des filiales de la compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la filiale concernée de la compagnie.

La politique de capitalisation des filiales de la compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies des filiales de la compagnie :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	6 207 \$	6 093 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	205	222	—	—
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	298	231	—	—
Cotisations patronales	178	125	19	19
Cotisations salariales	17	20	—	—
Prestations versées	(314)	(232)	(19)	(19)
Excédent versé à l'employeur	—	(8)	—	—
Règlements	—	(19)	—	—
Frais administratifs	(8)	(13)	—	—
Transferts hors des régimes, montant net	(7)	(3)	—	—
Fluctuations des taux de change	94	(209)	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 670 \$	6 207 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	6 942 \$	6 627 \$	396 \$	394 \$
Coût des services rendus au cours de la période	139	131	2	2
Coût financier	227	241	15	16
Cotisations salariales	17	20	—	—
Prestations versées	(314)	(232)	(19)	(19)
Modifications des régimes	(1)	(1)	—	2
Réductions et indemnités de cessation d'emploi ⁽¹⁾	(37)	(14)	1	(7)
Règlements	—	(19)	—	—
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	334	495	15	11
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	6	(13)	(9)	(3)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	10	(34)	1	1
Transferts hors des régimes, montant net	(7)	(3)	—	—
Fluctuations des taux de change	85	(256)	(2)	(1)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 401 \$	6 942 \$	400 \$	396 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(731) \$	(735) \$	(400) \$	(396) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(92)	(91)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(823) \$	(826) \$	(400) \$	(396) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 12)	193 \$	214 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 18)	(1 016)	(1 040)	(400)	(396)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(823) \$	(826) \$	(400) \$	(396) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	7 092 \$	6 636 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	309 \$	306 \$	400 \$	396 \$

(1) L'incidence des réductions et des indemnités de cessation d'emploi découlant de la transformation de l'exploitation canadienne a été comptabilisée au titre des charges de restructuration et n'est pas comprise dans la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi (note 29).

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2017	2016
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	91 \$	83 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	4	3
Variation du plafond de l'actif	(3)	5
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	92 \$	91 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	156 \$	151 \$	2 \$	2 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	72	65	—	—
Cotisations salariales	(17)	(20)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	211	196	2	2
Frais administratifs	8	13	—	—
Modifications des régimes	(1)	(1)	—	2
Réductions	(22)	(14)	—	(7)
Coût financier, montant net	26	22	15	16
Charge – résultat net	222	216	17	13
Écarts actuariels comptabilisés	350	448	7	9
Rendement plus élevé que le rendement prévu de l'actif	(298)	(231)	—	—
Variation du plafond de l'actif	(3)	5	—	—
Perte actuarielle – placement dans une entreprise associée ⁽¹⁾	1	—	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	50	222	7	9
Total de la charge, y compris les réévaluations	272 \$	438 \$	24 \$	22 \$

(1) Au cours de 2017, la compagnie a transféré des pertes actuarielles de 13 \$ du cumul des autres éléments de bénéfice global au surplus cumulé. Ces pertes découlent du cumul des réévaluations des régimes de retraite pour une participation dans une entreprise associée qui a été cédée (note 5).

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2017	2016
Titres de participation	44 %	47 %
Titres de créance	43 %	41 %
Biens immobiliers	8 %	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 %	5 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 5 694 \$ au 31 décembre 2017 et à 5 241 \$ au 31 décembre 2016, dont un montant de 5 616 \$ (5 176 \$ au 31 décembre 2016) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	6 710 \$	6 306 \$	400 \$	396 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	691	636	—	—
Obligation au titre des prestations définies	7 401 \$	6 942 \$	400 \$	396 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes	6 834 \$	6 515 \$	400 \$	396 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	567	427	—	—
Obligation au titre des prestations définies	7 401 \$	6 942 \$	400 \$	396 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

- iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Employés en service	37 %	43 %	21 %	21 %
Participants avec droits acquis différés	26 %	20 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	37 %	37 %	79 %	79 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	18,7 ans	19,1 ans	12,2 ans	13,0 ans

- e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2018 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	181 \$	— \$	181 \$
Régimes non capitalisés	15	20	35
Régimes à cotisations définies	84	—	84
Total	280 \$	20 \$	300 \$

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,3 %	3,8 %	3,8 %	4,1 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	3,4 %	3,8 %	4,3 %	4,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,2 %	3,2 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,1 %	1,5 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,1 %	3,3 %	3,5 %	3,8 %
Taux de croissance de la rémunération	3,1 %	3,2 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,3 %	1,1 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			5,0 %	5,1 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2029	2029

⁽¹⁾ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,9	22,8	22,3	22,3
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	25,1	25,1	23,9	23,9
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	24,8	24,7	24,7	24,6
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,9	26,7	26,2	26,1

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 211 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 16 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2017	2016	2017	2016
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 187) \$	(1 138) \$	1 553 \$	1 458 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	313	303	(270)	(264)
Incidence de la variation du taux d'inflation	582	550	(514)	(498)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	32	33	(27)	(28)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(43)	(46)	52	56

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

25. Cumul des autres éléments du résultat global

	2017							
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	1 526 \$	(22) \$	160 \$	(209) \$	(647) \$	808 \$	(62) \$	746 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(495)	(90)	(65)	417	(57)	(290)	80	(210)
Impôt sur le résultat	—	12	14	(164)	(8)	(146)	(17)	(163)
	(495)	(78)	(51)	253	(65)	(436)	63	(373)
Cession d'une participation dans une entreprise associée ⁽¹⁾	—	—	—	—	13	13	—	13
	(495)	(78)	(51)	253	(52)	(423)	63	(360)
Solde à la fin de l'exercice	1 031 \$	(100) \$	109 \$	44 \$	(699) \$	385 \$	1 \$	386 \$

⁽¹⁾ Au cours de 2017, la compagnie a transféré des pertes actuarielles de 13 \$ du cumul des autres éléments de bénéfice global au surplus cumulé. Ces pertes découlent du cumul des réévaluations des régimes de retraite pour une participation dans une entreprise associée qui a été cédée (note 5).

	2016							
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	3 011 \$	(58) \$	123 \$	(277) \$	(476) \$	2 323 \$	(105) \$	2 218 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(1 485)	42	35	109	(231)	(1 530)	54	(1 476)
Impôt sur le résultat	—	(6)	2	(41)	60	15	(11)	4
	(1 485)	36	37	68	(171)	(1 515)	43	(1 472)
Solde à la fin de l'exercice	1 526 \$	(22) \$	160 \$	(209) \$	(647) \$	808 \$	(62) \$	746 \$

26. Transactions entre parties liées

La Financière Power, constituée en société par actions et domiciliée au Canada, est la société mère de la compagnie et en exerce le contrôle de droit. La compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de la Financière Power, dont la Société financière IGM Inc., société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Putnam Investments, LLC	États-Unis	Services financiers	100,00 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Lifeco détient 100 % des actions avec droit de vote et 95,9 % du total des actions en circulation.

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Dans le cours normal des activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la Great-West a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de la Financière Power, et leur en a rendu. La Great-West a également fourni des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par le Groupe Investors et Placements Mackenzie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché (note 14).

La compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2017	2016
3,44 % arrivant à échéance le 26 janvier 2027	10 \$	— \$
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	16	16
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	14	13
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	13	13
4,56 % arrivant à échéance le 25 janvier 2047	21	—
Total	74 \$	42 \$

26. Transactions entre parties liées (suite)

En 2017, la compagnie a acheté des débetures d'IGM d'une valeur de marché totale de 31 \$ au 31 décembre 2017.

En 2017, la compagnie a acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 137 \$ (184 \$ en 2016).

La compagnie détient des placements dans Portag3 Ventures et dans d'autres entités qui investissent dans le secteur de la technologie financière. Ces placements prennent la forme d'un partenariat d'entreprises avec la Financière Power et IGM.

La compagnie fournit des services de gestion d'actifs et d'avantages du personnel ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la compagnie et de ses filiales. Ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Aucun prêt ni aucune garantie n'étaient en cours, et aucun prêt ni aucune garantie n'avaient été émis en 2017 ou en 2016. Aucune provision n'a été constituée relativement aux montants non recouvrables de parties liées en 2017 ou en 2016.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

	2017	2016
Salaire	14 \$	15 \$
Attributions fondées sur des actions	9	7
Attributions fondées sur des options	2	3
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	21	21
Valeur de rente	5	8
Autres	2	—
Total	53 \$	54 \$

27. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat

Impôt exigible

	2017	2016
Charge d'impôt exigible	259 \$	321 \$
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les exercices antérieurs	—	(32)
Total de l'impôt exigible	259 \$	289 \$

Impôt différé

	2017	2016
Création et résorption de différences temporaires	(8) \$	129 \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	142	(16)
Charge (économie) d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés	29	(6)
Total de l'impôt différé	163 \$	107 \$

Total de la charge d'impôt sur le résultat

422 \$ **396 \$**

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 25)

	2017	2016
Économie d'impôt exigible	(13) \$	(9) \$
Économie d'impôt différé	159	(6)
Total	146 \$	(15) \$

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres

	2017	2016
Charge d'impôt exigible	— \$	— \$
Économie d'impôt différé	(10)	(1)
Total	(10) \$	(1) \$

27. Impôt sur le résultat (suite)

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 26,75 % :

	2017		2016	
Bénéfice avant impôt	2 730	\$	3 352	\$
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	730	26,75 %	897	26,75 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(205)	(7,51)	(198)	(5,90)
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéfice non assujéti à l'impôt au Canada	(207)	(7,58)	(218)	(6,50)
Incidence du changement de taux de la réforme fiscale américaine sur l'impôt différé	135	4,94	s.o.	s.o.
Incidence d'autres changements de taux sur l'impôt différé	7	0,25	(16)	(0,48)
Autres	(38)	(1,39)	(69)	(2,06)
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	422	\$ 15,46 %	396	\$ 11,81 %

Le 22 décembre 2017, le projet de loi H.R. 1 portant sur la Tax Reconciliation Act a été quasi adopté. Ce projet de loi, qui a généralement prise d'effet pour les années d'imposition ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, se traduit par d'importantes réformes fiscales aux États-Unis et par une révision de l'Internal Revenue Code en réduisant notamment le taux d'imposition fédéral des sociétés, pour le faire passer de 35 % à 21 %, et en modifiant la manière dont les États-Unis imposent les entités multinationales.

L'incidence nette de la réévaluation des soldes d'impôt différé à la suite de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, s'est établie à 135 \$ et la réduction de valeur de pertes reportées en avant a été de 19 \$, pour une charge d'impôt sur le résultat totalisant 154 \$.

De plus, la compagnie a comptabilisé des charges additionnelles de 119 \$ liées à la réforme fiscale américaine, principalement en ce qui a trait à son incidence sur les provisions techniques. L'économie d'impôt sur le résultat liée à ces charges se chiffre à 38 \$.

Ces éléments de la réforme fiscale américaine ont engendré une diminution nette de 216 \$ au titre du bénéfice net qui est résumée dans le tableau suivant :

Charges	(119) \$
Impôt sur le résultat	116
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	(235)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(19)
Bénéfice net	(216) \$

La réévaluation des soldes d'impôt différé, qui se base sur les meilleures estimations de la direction et a été comptabilisée dans le poste Incidence du changement de taux de la réforme fiscale américaine sur l'impôt différé, a rehaussé le taux d'imposition effectif de 2017 de 4,94 %. Il se pourrait que ces estimations doivent être rajustées si des directives additionnelles sont fournies par le Trésor des États-Unis, si les hypothèses de la compagnie changent ou si de nouvelles informations et interprétations sont présentées. Tout changement de ces estimations aura une incidence sur les états financiers consolidés de 2018.

27. Impôt sur le résultat (suite)

c) Le montant net et les variations de l'actif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

2017							
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(1 429) \$	(654) \$	1 775 \$	(458) \$	375 \$	463 \$	72 \$
Comptabilisé dans les comptes de résultat	391	28	(596)	88	30	(104)	(163)
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	8	—	—	—	(167)	(159)
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	—	—	—	—	—	10	10
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	2	(42)	—	1	(39)
Fluctuations des taux de change et autres	62	16	(49)	11	(14)	(11)	15
Solde à la fin de l'exercice	(976) \$	(602) \$	1 132 \$	(401) \$	391 \$	192 \$	(264) \$

2016 ⁽¹⁾							
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(1 279) \$	(686) \$	1 785 \$	(320) \$	352 \$	453 \$	305 \$
Comptabilisé dans les comptes de résultat	(180)	47	133	(127)	27	(7)	(107)
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	(19)	—	—	—	25	6
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	—	—	—	—	—	1	1
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	5	(9)	—	2	(2)
Fluctuations des taux de change et autres	30	4	(148)	(2)	(4)	(11)	(131)
Solde à la fin de l'exercice	(1 429) \$	(654) \$	1 775 \$	(458) \$	375 \$	463 \$	72 \$

Comptabilisés dans les bilans consolidés

	2017	2016 ⁽¹⁾
Actifs d'impôt différé	930 \$	1 593 \$
Passifs d'impôt différé	(1 194)	(1 521)
Total	(264) \$	72 \$

(1) À la suite d'un changement de méthode comptable (note 2), la compagnie a retraité rétroactivement le classement de l'impôt exigible dans l'impôt différé dans les bilans consolidés. Ce reclassement a donné lieu à une diminution de 252 \$ des actifs d'impôt différé et à une baisse de 124 \$ des passifs d'impôt différé. Le reclassement n'a eu aucune incidence sur le total des capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

27. Impôt sur le résultat (suite)

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2017, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2017, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1 132 \$ (1 775 \$ au 31 décembre 2016) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 7 670 \$ (7 285 \$ en 2016). De ce montant, une tranche de 7 572 \$ viendra à échéance entre 2018 et 2037; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 98 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

Une des filiales de la compagnie a récemment enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 691 \$ (549 \$ US) au 31 décembre 2017 et est principalement constitué du montant net des pertes d'exploitation et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs. La direction a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant auquel pourront être imputées les pertes et déductions américaines non utilisées.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 41 \$ (24 \$ en 2016) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 186 \$ (105 \$ en 2016). De ce montant, une tranche de 117 \$ viendra à échéance entre 2018 et 2037; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 69 \$.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

28. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2017	2016
Salaires et autres avantages du personnel	3 157 \$	3 122 \$
Frais généraux et administratifs	1 590	1 594
Amortissement des immobilisations corporelles	86	83
Total	4 833 \$	4 799 \$

29. Restructuration

Transformation de l'exploitation canadienne

Au cours de 2017, la compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration liée au plan de transformation de l'exploitation canadienne de 215 \$ avant impôt (172 \$ avant impôt dans le compte de l'actionnaire et 43 \$ avant impôt dans les comptes de participation); la charge a été comptabilisée au poste Charges de restructuration dans les comptes consolidés de résultat. Cette restructuration englobe les activités visant la réduction prévue des charges et le réalignement organisationnel visant à répondre à l'évolution des besoins et des attentes des clients au Canada. La réduction des charges se fait par la diminution des coûts au sein de l'exploitation canadienne et des services généraux, principalement au moyen d'une réduction de l'effectif, de la résiliation de certains contrats de location et de la dépréciation des systèmes d'information. La charge de restructuration comptabilisée dans les comptes de participation comprend un montant de 29 \$ relatif à la London Life, un montant de 7 \$ relatif à la Great-West et un montant de 7 \$ relatif à la Canada-Vie.

29. Restructuration (suite)

Au 31 décembre 2017, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 120 \$. Le tableau suivant présente la variation de la provision pour restructuration aux fins de la transformation de l'exploitation canadienne.

Solde au début de l'exercice	— \$
Charge de restructuration comptabilisée	215
Montants utilisés	(95)
Solde à la fin de l'exercice	120 \$

Restructuration de Putnam

En 2016, Putnam a comptabilisé une charge de restructuration de 33 \$ au poste Charges de restructuration dans les comptes consolidés de résultat. Tous les montants ont été payés au 31 décembre 2017. Cette restructuration cadre avec les activités visant à atteindre ses objectifs en matière de réduction des charges et à restructurer ses ressources pour se positionner le mieux possible pour profiter des occasions actuelles et futures.

Ces efforts de réduction des charges ont été mis en œuvre à l'échelle de Putnam pour réduire les coûts en réduisant les effectifs, en éliminant certains programmes d'affaires non stratégiques et en regroupant les fournisseurs. Dans le cadre de cette initiative, Putnam a réduit ses effectifs de près de 8 %, principalement des professionnels des technologies et de la gestion des opérations, mais a également mis à pied un petit nombre de professionnels en gestion de placements.

En 2017, le secteur opérationnel Exploitation américaine a comptabilisé des charges de restructuration de 17 \$ (13 \$ en 2016, en plus des charges de restructuration de Putnam mentionnées ci-dessus) et le secteur opérationnel Exploitation européenne a comptabilisé des charges de restructuration de 27 \$ (17 \$ en 2016).

30. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 8 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en Bourse de 77 \$ au 31 décembre 2017 (159 \$ au 31 décembre 2016).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

30. Instruments financiers dérivés (suite)

	2017				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	25 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	52	—	—	—	—
Swaps	2 845	125	35	158	11
Options achetées	307	50	2	52	4
	3 229	175	37	210	15
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 430	10	33	38	3
Swaps de devises	11 128	198	728	858	56
	12 558	208	761	896	59
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	70	—	4	4	1
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	626	1	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	93	—	—	—	—
	802	1	4	4	1
Total	16 589 \$	384 \$	802 \$	1 110 \$	75 \$

	2016				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	11 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	98	—	—	—	—
Swaps	3 315	213	35	218	19
Options achetées	318	49	2	50	4
	3 742	262	37	268	23
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 588	35	18	52	4
Swaps de devises	11 114	228	677	777	58
	12 702	263	695	829	62
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	62	1	4	4	1
Contrats à terme standardisés – achat	11	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	609	2	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	103	—	—	—	—
	785	3	4	4	1
Total	17 229 \$	528 \$	736 \$	1 101 \$	86 \$

30. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie :

	2017				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	17 \$	8 \$	— \$	25 \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	43	9	—	52	—
Swaps	312	343	1 783	2 438	78
Options achetées	46	202	59	307	50
	418	562	1 842	2 822	128
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	955	—	—	955	7
Swaps de devises	338	2 004	8 286	10 628	(930)
	1 293	2 004	8 286	11 583	(923)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	70	—	—	70	(1)
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	13	—
Contrats à terme standardisés – vente	626	—	—	626	(1)
Autres contrats à terme de gré à gré	93	—	—	93	—
	802	—	—	802	(2)
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	407	407	10
Contrats de change					
Swaps de devises	500	—	—	500	(123)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	—	475	—	475	(42)
Total	3 013 \$	3 041 \$	10 535 \$	16 589 \$	(952) \$

30. Instruments financiers dérivés (suite)

	2016				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme					
standardisés – achat	2 \$	9 \$	— \$	11 \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	70	28	—	98	—
Swaps	693	469	1 721	2 883	125
Options achetées	39	194	85	318	49
	804	700	1 806	3 310	174
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 089	—	—	1 089	(7)
Swaps de devises	428	1 987	7 199	9 614	(1 265)
	1 517	1 987	7 199	10 703	(1 272)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	62	—	—	62	1
Contrats à terme					
standardisés – achat	11	—	—	11	—
Contrats à terme standardisés – vente	609	—	—	609	1
Autres contrats à terme de gré à gré	103	—	—	103	—
	785	—	—	785	2
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	432	432	42
Contrats de change					
Swaps de devises	1 000	500	—	1 500	(436)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	450	49	—	499	6
Total	4 556 \$	3 236 \$	9 437 \$	17 229 \$	(1 484) \$

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

30. Instruments financiers dérivés (suite)

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Il n'y avait aucune tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie en 2017. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 50 ans.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

31. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Une filiale de la compagnie aux États-Unis est défenderesse dans le cadre d'une poursuite en justice relativement à son rôle à titre de gestionnaire de garanties à l'égard d'un titre garanti par des créances, poursuite engagée par une institution partie à ce titre garanti par des créances. Le 28 avril 2014, la poursuite a été rejetée. Le 2 juillet 2014, le plaignant a interjeté appel du rejet et, le 15 avril 2015, la United States Court of Appeals for the Second Circuit a rendu sa décision, annulant le rejet de la poursuite et renvoyant la cause devant une instance inférieure où les procédures suivent leur cours. La résolution de cette question n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière consolidée de la compagnie.

Des filiales de la compagnie aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre de recours collectifs envisagés au sujet de la gestion des régimes de retraite de leurs employés ou au sujet du coût et des caractéristiques de certains de leurs produits de retraite ou de fonds. La direction estime que les demandes sont sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ces poursuites n'auront pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie.

32. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 1 726 \$ US, dont une tranche de 1 629 \$ US était émise au 31 décembre 2017.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 939 \$ au 31 décembre 2017, une tranche de 938 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an et une tranche de 1 \$ étant assortie d'une échéance de moins de deux ans.

c) Obligations locatives

La compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux au titre de la location et par exercice se présentent comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite	Total
Paiements futurs au titre de la location	119 \$	94 \$	79 \$	69 \$	52 \$	358 \$	771 \$

d) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 562 \$ (1 709 \$ au 31 décembre 2016).

De plus, en vertu de certains traités de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommiss et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 66 \$ (62 \$ au 31 décembre 2016) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

33. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels de la compagnie sont l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie, de même que ses emplacements géographiques. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Les activités commerciales qui ne sont pas liées à des emplacements géographiques précis sont regroupées dans le secteur Exploitation générale de Lifeco.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

33. Information sectorielle (suite)

La compagnie a un modèle de répartition du capital visant à mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. L'information sectorielle présentée ci-dessous tient compte de l'incidence du modèle de répartition du capital.

a) Résultat net consolidé

	2017				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits					
Total des primes, montant net	13 191 \$	4 471 \$	16 285 \$	— \$	33 947 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 534	1 816	1 787	4	6 141
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	806	339	321	—	1 466
Total des produits nets tirés des placements	3 340	2 155	2 108	4	7 607
Honoraires et autres produits	1 616	2 452	1 386	—	5 454
	18 147	9 078	19 779	4	47 008
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	12 977	5 814	16 852	—	35 643
Autres ⁽¹⁾	3 410	2 651	1 623	22	7 706
Charges financières	123	128	48	1	300
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée et reprise de perte de valeur	72	65	31	—	168
Charges de restructuration	215	17	27	—	259
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	202	—	—	202
Bénéfice (perte) avant impôt	1 350	201	1 198	(19)	2 730
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	231	243	(47)	(5)	422
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 119	(42)	1 245	(14)	2 308
Participations ne donnant pas le contrôle	42	(10)	(2)	—	30
Bénéfice net (perte nette)	1 077	(32)	1 247	(14)	2 278
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	104	—	19	6	129
Bénéfice net (perte nette) avant la répartition du capital	973	(32)	1 228	(20)	2 149
Incidence de la répartition du capital	101	(18)	(76)	(7)	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	1 074 \$	(50) \$	1 152 \$	(27) \$	2 149 \$

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

33. Information sectorielle (suite)

	2016				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits					
Total des primes, montant net	12 471 \$	5 304 \$	13 350 \$	— \$	31 125 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 668	1 741	1 841	2	6 252
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	692	92	3 119	—	3 903
Total des produits nets tirés des placements	3 360	1 833	4 960	2	10 155
Honoraires et autres produits	1 494	2 311	1 296	—	5 101
	<u>17 325</u>	<u>9 448</u>	<u>19 606</u>	<u>2</u>	<u>46 381</u>
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	11 862	6 271	16 542	—	34 675
Autres ⁽¹⁾	3 599	2 678	1 511	24	7 812
Charges financières	115	140	45	2	302
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée et reprise de perte de valeur	66	82	29	—	177
Charges de restructuration	—	46	17	—	63
Bénéfice (perte) avant impôt	1 683	231	1 462	(24)	3 352
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	268	(27)	161	(6)	396
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 415	258	1 301	(18)	2 956
Participations ne donnant pas le contrôle	191	2	(1)	—	192
Bénéfice net (perte nette)	1 224	256	1 302	(18)	2 764
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	104	—	19	—	123
Bénéfice net (perte nette) avant la répartition du capital	1 120	256	1 283	(18)	2 641
Incidence de la répartition du capital	98	(7)	(83)	(8)	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	<u>1 218 \$</u>	<u>249 \$</u>	<u>1 200 \$</u>	<u>(26) \$</u>	<u>2 641 \$</u>

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

33. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif et du passif

	2017			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	73 110 \$	44 263 \$	50 562 \$	167 935 \$
Actifs détenus en vue de la vente	—	169	—	169
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 447	1 975	2 489	9 911
Autres actifs	2 804	3 618	18 044	24 466
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	80 399	34 038	102 920	217 357
Total	161 760 \$	84 063 \$	174 015 \$	419 838 \$

	2017			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Passif				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	66 460 \$	39 970 \$	54 935 \$	161 365 \$
Autres passifs	7 254	4 505	3 821	15 580
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	80 399	34 038	102 920	217 357
Total	154 113 \$	78 513 \$	161 676 \$	394 302 \$

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	70 311 \$	44 904 \$	47 940 \$	163 155 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 133	2 388	2 428	9 949
Autres actifs ⁽¹⁾	3 178	4 351	18 697	26 226
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	74 909	35 414	90 080	200 403
Total	153 531 \$	87 057 \$	159 145 \$	399 733 \$

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Passif				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	63 144 \$	40 871 \$	53 934 \$	157 949 \$
Autres passifs ⁽¹⁾	7 033	4 976	4 364	16 373
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	74 909	35 414	90 080	200 403
Total	145 086 \$	81 261 \$	148 378 \$	374 725 \$

⁽¹⁾ La compagnie a reclassé l'impôt exigible dans l'impôt différé, ce qui a entraîné une diminution de 179 \$ des autres actifs et une baisse de 179 \$ des autres passifs dans les bilans consolidés au 31 décembre 2016 (note 34).

34. Chiffres correspondants

Au cours de l'exercice, la compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte du changement de méthode comptable (note 2) dans la présentation de certains soldes d'impôt sur le résultat (notes 8, 13, 27 et 33).

Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie ni sur son bénéfice net.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Great-West Lifeco Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Great-West Lifeco Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Great-West Lifeco Inc. au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Le 8 février 2018
Winnipeg (Manitoba)